

## INTRODUCTION

A la veille des discussions qui vont s'engager sur l'avenir des retraites, il paraît utile de mettre à disposition, sous une forme largement accessible, les principales données, analyses et propositions produites par le Conseil d'orientation des retraites dans son premier rapport<sup>1</sup> et au cours des travaux qu'il mène depuis plus de deux ans.

Le dossier qui suit présente ainsi, sous forme de fiches synthétiques :

- la situation actuelle du régime d'assurance vieillesse en France ;
- les projections relatives à son équilibre futur ;
- les éléments principaux du débat sur son avenir ;
- un aperçu des évolutions en cours à l'étranger.

Même si des inégalités devant la retraite demeurent, celle-ci est devenue une promesse d'un nombre significatif d'années "libérées" pour le plus grand nombre. L'espérance de vie à 60 ans, d'une quinzaine d'années en moyenne en 1932, est passée aujourd'hui à une vingtaine d'années pour les hommes et à près de vingt cinq ans pour les femmes. Les régimes de retraite garantissent désormais l'indépendance financière des personnes âgées, leur assurant un niveau de vie moyen comparable à celui des personnes d'âge actif. Ceci témoigne de la réussite du système de retraite par répartition mis en place après 1945 et qui est peu à peu monté en charge au cours des Trente glorieuses. **(Fiches n°1 et 3)**

Des réformes ont été entreprises au début des années 90, contribuant à l'équilibre à long terme des régimes de salariés du secteur privé. Dans le régime général, une modification progressive des paramètres est ainsi engagée<sup>2</sup>, cependant que les accords conclus dans les régimes complémentaires prévoient une baisse du rendement de ces régimes. **(Fiche n°9)**. Plus récemment, un Fonds de réserves des retraites a été institué qui devrait lisser d'ici 2040 les efforts nécessaires pour assurer l'équilibre des régimes. **(Fiche n°10)**.

Néanmoins, l'inquiétude subsiste dans l'opinion, aussi bien parce que les réformes engagées ne suffisent pas à assurer l'équilibre à long terme des régimes, que parce que leurs objectifs et leur impact effectif sont mal identifiés. Par ailleurs, la situation de l'emploi s'accompagne depuis de longues années d'une exclusion des travailleurs de plus de 55 ans sous des formes diverses (préretraites, chômage, etc.). Cet état de fait pèse lourdement sur la question des retraites. **(Fiche n°4)**.

Voici les points saillants qu'il est aujourd'hui possible de relever et qui sont présentés dans *la première partie* du dossier.

Organisé sur une base professionnelle et constitué d'un grand nombre de régimes différents, le système d'assurance vieillesse français verse en 2000 environ 160 Md€ de pensions, représentant 12 % de la richesse nationale. **(Fiche n°2)**.

---

<sup>1</sup> "Retraites : renouveler le contrat social entre les générations - Orientations et débats", la Documentation française, Paris 2002.

<sup>2</sup> Dans le régime général, à partir de 1993, une indexation des pensions sur les prix a succédé au principe d'indexation sur les salaires ; le calcul des pensions se fait progressivement, d'ici 2008, en fonction des 25 meilleures années de la carrière, au lieu des 10 meilleures, et la durée d'assurance requise pour bénéficier d'une pension à taux plein passe progressivement d'ici 2003, de 37,5 ans à 40 ans.

Son équilibre à long terme est affecté par l'évolution démographique qui pèse d'un poids considérable en raison de deux phénomènes d'une portée comparable pour les régimes entre 2000 et 2040 : l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby boom (nées entre 1945 et 1960) qui fait passer, à partir de 2005, les flux de personnes atteignant 60 ans d'environ 500 000 par an à plus de 800 000 ; l'allongement de l'espérance de vie à 60 ans qui pourrait passer de un peu plus de 22 ans en moyenne aujourd'hui à un peu plus de 28 ans en 2040, soit un accroissement d'environ 2 mois par an). A taux d'activité inchangé, on passerait ainsi d'environ 2 actifs pour 1 retraité en 2000 à 1 actif pour 1 retraité en 2040.

Des projections ont été réalisées par le Conseil d'orientation des retraites, à partir des hypothèses démographiques de l'INSEE et d'un scénario volontariste dans lequel l'économie française retournerait d'ici 2010 au plein emploi, la croissance économique suivant ensuite celle des facteurs de production et dépendant, d'une part, de l'évolution à long terme de la population active et, d'autre part, de celle de la productivité du travail.

Pour réaliser ces projections, a été retenue une hypothèse de "réglementation inchangée" qui suppose que la réforme décidée en 1993 dans le régime général achève sa montée en charge, et que les mesures prises dans les régimes complémentaires de salariés du privé s'appliquent jusqu'en 2040. (**Fiche n°5**).

Des incertitudes pèsent bien sûr, à l'horizon considéré, sur les diverses hypothèses retenues. C'est pourquoi, à côté des projections réalisées en fonction du scénario pris pour référence par le Conseil, diverses variantes (démographiques, économiques et de réglementation) ont été simulées permettant de mesurer la sensibilité des résultats obtenus à des modifications des hypothèses.

**La deuxième partie** du dossier présente les diverses hypothèses étudiées et les résultats auxquels elles aboutissent.

On retiendra que, avec les hypothèses du scénario de référence, la part des dépenses de retraite dans la richesse nationale (PIB) passerait d'environ 12 % en 2000 à environ 16 % en 2040, conduisant à un besoin de financement de l'ordre de 4 points de PIB (ou 4 % de la richesse nationale) en 2040. Dans cette projection, la réglementation actuelle étant maintenue jusqu'en 2040, le rapport entre la pension moyenne et le revenu moyen d'activité, nets de cotisations sociales, passerait de 0,78 en 2000 à 0,64 en 2040.

Une modification de la réglementation des retraites (modes de calcul et d'indexation des pensions) se traduisant par une stabilisation du rapport entre pension moyenne et revenu d'activité net moyen, égal à 0,78 tout au long de la période de projection, conduirait à un besoin de financement supplémentaire par rapport au scénario de référence de 2,5 points de PIB, le faisant passer à 6,5 % de la richesse nationale en 2040. (**Fiches n° 6, 7, 8**).

Les différentes variantes économiques ou démographiques réalisées par le Conseil d'orientation des retraites, même si leur impact peut être significatif, ne bouleversent pas le diagnostic.

Le besoin de financement ainsi évalué est important, mais peut être couvert.

**La troisième partie** du dossier présente les éléments de choix à effectuer pour assurer la pérennité du système de retraite et les orientations générales que le Conseil a recommandées.

Ces choix ne se limitent pas à un ajustement des paramètres des régimes, mais s'inscrivent nécessairement dans le cadre de politiques d'ensemble sur la croissance, sur l'emploi et la formation professionnelle ainsi que de principes partagés sur les grandes caractéristiques du système de retraite souhaité.

Les principes qui pourraient être retenus pour le système de retraite forment le contrat entre les générations que le Conseil souhaite consolider et préciser. (Fiche n°11).

La question de l'emploi des travailleurs expérimentés doit donner lieu, selon le Conseil, à une politique ambitieuse. Il est, en effet, urgent de sortir du cercle vicieux qui aboutit, depuis plusieurs décennies, à l'exclusion des salariés de plus de 55 ans du monde du travail. L'enjeu est stratégique pour la croissance ; il l'est également pour le système de retraite. (Fiche n°12).

Il est possible de quantifier les ajustements nécessaires pour assurer l'équilibre selon le paramètre que l'on choisit : montant des pensions, moment du départ à la retraite, recettes des régimes. Toute combinaison des divers types d'ajustement est, bien sûr, concevable. Le Conseil d'orientation des retraites souhaite que le montant des pensions ne soit pas une simple variable d'ajustement du système, mais qu'au contraire, une visibilité soit donnée pour le long terme sur le rapport entre montant des pensions et revenu d'activité professionnelle. (Fiche n°13).

Au-delà de la question de l'adaptation globale du système de retraite, des questions de justice et de liberté de choix individuel (qui font partie intégrante du contrat entre les générations proposé par le Conseil) sont aujourd'hui posées avec force et devront nécessairement être prises en compte dans le cadre du futur processus de réforme. Elles renvoient à des sujets tels que celui de la pénibilité du travail, de l'égalité de traitement des ressortissants des différents régimes ou encore des conditions à réunir pour offrir plus de souplesse aux assurés dans leurs conditions de départ à la retraite. (Fiches n°14 et 15).

L'examen des évolutions engagées à l'étranger montre que l'ensemble des pays développés sont confrontés, pour l'avenir de leur système de retraite, à des problèmes de nature analogue, même si leur ampleur ou leur calendrier peuvent différer. (Fiche n°16). Comme les autres, la France est confrontée à la nécessité de poursuivre un effort d'adaptation progressive de son système d'assurance vieillesse, qui s'étalera sur plusieurs années.

Le Conseil d'orientation des retraites a fourni des données, proposé des orientations, présenté les choix possibles, ce qui relevait clairement de sa mission d'étude et de concertation.

Les pages qui suivent montrent, en même temps, que les solutions propres à assurer la pérennité du système de retraite ne peuvent résulter que de compromis ou d'arbitrages qui relèvent de la négociation sociale et de la décision politique.

*Le Conseil d'orientation des retraites est un organisme indépendant et pluraliste chargé de faire un diagnostic sur la situation des régimes de retraite et des propositions sur leur avenir.*

*Sa mission d'expertise, de concertation et d'information n'inclut pas la négociation des réformes. Il lui appartient, en revanche, de faire des propositions et de présenter des orientations. Son premier rapport a été présenté en décembre 2001.*

Le premier rapport du Conseil d'orientation des retraites est publié par la Documentation française. Il est également disponible en ligne sur le site du Conseil d'orientation des retraites : [www.cor-retraites.fr](http://www.cor-retraites.fr)